



- ### Zones Urbaines
- Ua : Centre ancien du centre-ville et de Mériadec
 - Uba : Urbanisation dense en périphérie du centre-ville
 - Ubb : Urbanisation périphérique dans les E.P.R.
 - Ubc : Habitat peu dense proche du Loc'h
 - Us : Secteurs Déjà Urbanisés (Ici ELAN)
 - Ue : Secteur urbanisé accueillant les équipements
 - Ui : Zone d'activités à vocation mixte

- ### Zones Agricoles
- Aa : Espace agricole
 - Ab : Espace agricole strict
 - Azh : Zones humides en secteur à dominante agricole
 - AI : S.T.E.C.A.L. à vocation d'activités économiques

- ### Zones Naturelles
- Na : Protection stricte des sites, milieux naturels et paysages
 - Nds : Espaces remarquables du littoral
 - Nzh : Zones humides en secteur à dominante naturelle
 - Nf : Zones naturelles de forêt
 - Ne : Secteurs d'équipements situés hors continuité d'agglomération

- ### Zones À Urbaniser
- 1AUa : zones à urbaniser à court terme en extension du centre-ville
 - 1AUB : zones à urbaniser à court terme en extension de Mériadec
 - 1AUC : zones à urbaniser à court terme à vocation d'équipements

- Secteurs n'autorisant que les extensions bâties et annexes accolées en zone Us
- Secteurs soumis à l'application des procédures d'archéologie préventive
- Risque de submersion marine / + 60cm, aléa faible
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Bois protégés au titre des éléments du paysage à préserver
- Haies protégées au titre des éléments du paysage à préserver
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre des éléments du paysage à préserver
- Changement de destination d'un bâtiment patrimonial pouvant être autorisé après :
 - avis conforme de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et des Forêts) en zone A
 - avis conforme de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) en zone N

- Marges de recul
- Cours d'eau
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)
- Cônes de vue à préserver
- Coupsures d'urbanisation interdisant toute construction à l'exception de l'extension mesurée des constructions agricoles
- Zone non aedificandi de la bande des 100m
- Anciens sites industriels et activités de service pouvant présenter une pollution résiduelle

Tableau des Emplacements Réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Elargissement de voirie - Le Belano	Commune	935
2	Chemin piétonnier entre la Butte et la RD101	Commune	515
3	Chemin piétonnier (liaison Kerizan-sainte-Avoye)	Commune	676
4	Liaison entre chemins piétons Kervenduc/Guerniboulard	Commune	172
5	Liaison entre chemins piétons Kervingu/Kerbrech	Commune	150
6	Chemin piétonnier Trévilven/Kerousse	Commune	68
7	Chemin piétonnier à Lann Guerban	Commune	903
8	Chemin d'accès au littoral de Pont-Sal	Commune	32
9	Chemin piétonnier à Treulan	Commune	203
10	Chemin piétonnier à Mériadec	Commune	112
11	Chemin piétonnier à Quénebarch	Commune	625
12	Aire de stationnement à Bransquel	Commune	674
13	Chemin piétonnier de la Butte	Commune	102
14	Chemin d'accès au littoral à Kernabat	Commune	157
15	Aire de stationnement à Kernabat	Commune	679
16	Passerelle piétons/velos et jonctions avec voies publiques à Kerfontaine	AQTA	178
17	Giratoire sur RD 17bis	Conseil Départemental	9 192
18	Chemin piétonnier entre deux lotissements Parc Er Mare / Ty Carnac	Commune	216
19	Chemin piétonnier à l'arrière du Centre Commercial	Commune	511
20	Aménagement de trottoirs (Rue de Sainte-Avoye)	Commune	231
21	Rond-point pour accès nord à la zone ALI de Lann Guerban	Commune	2 827
22	Route et chemins piétons/velos au nord de la voie ferrée	Commune	8 142
23	Elargissement d'accès à Lomelec - Sud	Commune	652
24	Elargissement d'accès à Lomelec - Nord	Commune	938
25	Piste cyclable à aménager à Kerleau	Commune	661
26	Elargissement de trottoirs (Rue de Sainte-Avoye)	Commune	854
27	Équipement Public en centre-ville	Commune	536
28	Extension du cimetière	Commune	721
29	Aménagement du cœur de bourg	Commune	166
30	Aménagement d'une piste cyclable route de Sainte-Anne	Commune	576
31	Aménagement du carrefour à Santenoz	Commune	241
32	Cheminement doux	Commune	426
33a	Création d'une voie de desserte du quartier situé au Nord de la voie ferrée	Commune	424
33b	Création d'une voie de desserte du quartier situé au Nord de la voie ferrée	Commune	159
34a	Franchissement de la voie ferrée à Kerleau - Nord	Commune	3 452
34b	Franchissement de la voie ferrée à Kerleau - Sud	Commune	12 260
35	Connexion piétonne à Kergoanne	Commune	214

Commune de **Pluneret**

 Département du Morbihan

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3. REGLEMENT GRAPHIQUE - Planche Sud

PLU approuvé en CM du 27 février 2019
 Echelle 1 : 55000

Modification simplifiée n°1 approuvée en CM du 11 octobre 2023